

**Réponse du Conseil administratif à la pétition du 6 mars 2018:
«Mesures de sécurité supplémentaires à l'école de Peschier
Genève».**

TEXTE DE LA PÉTITION

En date du 6 mars 2018, M^{me} Olena Isaieva a adressé une pétition à l'attention du Conseil municipal concernant la sécurité des enfants dans le préau de l'école de Peschier. La pétitionnaire y formule les demandes suivantes:

1. Qu'un portail d'entrée et une clôture soient installés entre le préau et le chemin qui mène à la maison de quartier.
2. Que les portails d'entrée du préau soient changés de sorte que les enfants des premiers degrés primaires ne puissent plus les ouvrir.
3. Que la surveillance du préau par le corps enseignant soit renforcée.

Un complément à cette pétition a ensuite été envoyé dans une lettre datée du 26 mars 2018, pour demander que:

4. La sécurité du toboggan installé dans le préau de l'école Peschier soit renforcée.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En réponse aux demandes de la pétitionnaire, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a pris un certain nombre de mesures en tenant compte de la topographie des lieux.

1. Le préau de l'école Peschier a la particularité d'être contigu à la parcelle de la maison de quartier. Du fait de la topographie des lieux, il n'est pas envisageable de clôturer l'accès entre les deux institutions. Cependant, un portail situé devant la maison de quartier interdit l'accès au trottoir qui longe l'avenue Peschier. La maison de quartier maintenant ce portail fermé pendant le temps scolaire, les enfants ne peuvent quitter le site.
2. Les portails d'accès au préau sont désormais fermés à l'aide de loquets difficilement manipulables par des enfants des premiers degrés primaires.
3. La question de la surveillance du préau par le corps enseignant lors des pauses relève de la responsabilité de la direction de l'établissement.

Il convient cependant de relever qu'un travail autour des questions de sécurité a été effectué en concertation avec les enfants. L'équipe enseignante a visité

le préau avec l'ensemble des classes pour en expliquer les zones et les limites. Ces dernières sont réparties entre les enseignant-e-s qui les surveillent. En outre, les enfants de 1P sont munis de sautoirs jaunes pendant la récréation pour être clairement identifiables. Enfin, deux médiateurs ou médiatrices sont nommé-e-s par classe et portent un sautoir orange durant les pauses. Les autres élèves savent qu'ils ou elles peuvent s'adresser à eux ou à elles. Il en résulte une sorte de «contrôle entre pairs».

4. S'agissant du toboggan, celui-ci est conforme aux normes de sécurité en vigueur (SN EN 1176-1 et suivantes, octobre 2017). Pour plus de sûreté, le ECO a procédé à des adaptations supplémentaires, qui n'étaient pas requises par les normes, mais semblaient justifiées par la configuration du jeu (réduction de la taille des ouvertures de la cabane).

Le ECO a fait un point de situation en novembre 2018.

Les mesures prises pour renforcer la sécurité du préau de l'école Peschier semblent suffisantes; le risque que des enfants puissent quitter le préau durant le temps de récréation a été significativement réduit.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder